VILLE D'AUBENAS
www.aubenas.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Romain RIBEYRE, Maire.

Présents : RIBEYRE Jean-Romain, ANDRE Augustin, ROCHE Eliette, AUDIGIER Nicolas, NGUYEN Isabelle, GHALKAOUI Ramzi, PETIT Ingrid, POYET Norbert, FRANCOIS Isabelle, RIBELLINO Franck, HUMBERT Evelyne, DUMONT Marc, DELVALLEE Cédric, CAPRIOGLIO Florence, OBERTI Patrice, ARCHINARD Catherine, NATHAN Bernard, ROUX Patricia, CHAILAN Thierry, PERRUSSET Benoît, CAYRON Blandine, VERMOREL Guillaume, SOARES Mathieu, AUZAS Philippe

Excusés : HADDAD Catherine donne procuration à PETIT Ingrid, SAUGET Elisabeth donne procuration à POYET Norbert, TEYSSIER Nicolas donne procuration à FRANCOIS Isabelle, BAULAND Manon donne procuration à AUDIGIER Nicolas, LENAIN Franck donne procuration à ANDRE Augustin, AULAGNER Pauline donne procuration à GHALKAOUI Ramzi, ORSET Marie donne procuration à CAYRON Blandine, DELOLME Samantha donne procuration à RIBELLINO Franck, COMBE FERRAGUT Patrice

Absent :

Secrétaire de séance : Catherine ARCHINARD

Date de la convocation :

22 octobre 2026

Délibération n°2026-218

OBJET : **Désignation du correspondant défense au sein de la commune**

Transmis au représentant de l'Etat le : 05 NOV. 2026
Affiché le :
Notifié le : 05 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
007-210700191-20261029-DEL2026-218-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les circulaires du 26 octobre 2001, du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004 relatives à la mise en place d'un correspondant défense dans chaque commune ;
Vu l'instruction du 24 avril 2002, relative aux correspondants défense ;

Considérant que le correspondant défense constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son conseil municipal et de ses concitoyens,

Considérant qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal un correspondant défense, chargé d'être l'interlocuteur privilégié de la commune pour les questions relatives à la défense nationale et de contribuer au développement du lien entre la Nation et ses forces armées, et de participer, dans la mesure de ses compétences, aux actions d'information et de sensibilisation liées à la défense,

Considérant que Monsieur Patrice OBERTI, conseiller municipal délégué à la voirie et aux technique, propose sa candidature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne **Monsieur Patrice OBERTI**, conseiller municipal, en qualité de **correspondant défense de la commune d'Aubenas.**

Extrait certifié conforme,

Jean-Romain RIBEYRE Maire MAIRIE D'AUBENAS (ARDECHE)	Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente soit par courrier, soit par voie dématérialisée (www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture
007-210700191-20261029-DEL2026-218-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)